



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2024

**NOTE SYNTHÈSE SUR LES RÉALISATIONS ET LES PRÉVISIONS DE
RECETTES AFFECTÉES SUR LA PÉRIODE 2021-2024**

Octobre 2023

Les recettes de l'Etat sont constituées de certaines recettes qui représentent des fonds ou des revenus spécifiques qui sont destinés à un usage particulier et prédéterminé.

Dénommées “**recettes affectées**”, elles sont généralement réservées à des fins spécifiques, telles que des projets, des programmes ou des dépenses gouvernementales particulières. Ces recettes sont recouvertes par les régies financières que sont la Direction générale des Impôts (DGI) et la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), suivant leur nature (recettes fiscales et non fiscales).

En outre, elles intègrent certaines ressources qui proviennent des autres recettes budgétaires. Les recettes affectées sont rattachées aux comptes spéciaux du trésor suivants : **(i)** Modernisation de l'Administration des régies financières, **(ii)** Partenariat Mondial pour l'Education, **(iii)** Prévention et gestion des catastrophes, **(iv)** Opérations Militaires à l'Extérieur, **(v)** Fonds de développement du Sport, et **(vi)** Fonds de développement des arts et de la culture.

Le tableau ci-dessous présente les recettes affectées (Réalizations et Prévisions) par régie financière sur la période de 2021 à 2024.

Tableau : Point de recouvrement et prévisions des recettes affectées par régies sur la période 2021-2024

(En millions de FCFA)

Sources des recettes affectées	2021		2022		2023	2024
	Prév.	Réal.	Prév.	Réal.	Prev.	Prev.
DGI	3 000	-	3 000	-	7 200	10 200
DGTCP	3 000	-	3 000	-	5 000	5 000
Autres recettes (opérations militaires à l'extérieur, partenariat mondial pour l'éducation,)	11 960	4 492,5	10 850	6 595,2	10 850	8 000
Total	17 960	4 492,5	16 850	6 595,2	23 050	23 200

Source : DGB/MEF, octobre 2023

Du tableau ci-dessus, il ressort que pour l'année 2021, les recouvrements des recettes affectées ressortent à 4 492,5 millions de FCFA. Quant à l'année 2022, ces recouvrements sont estimés à 6 595,2 millions de FCFA, soit une amélioration de 2 102,7 millions de FCFA par rapport à 2021. Ces niveaux de mobilisation intègrent uniquement les ressources mobilisées au titre des comptes « Opérations Militaires à

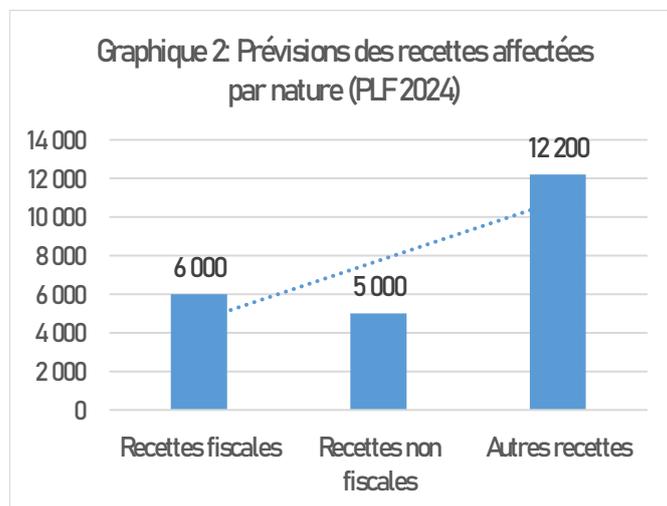
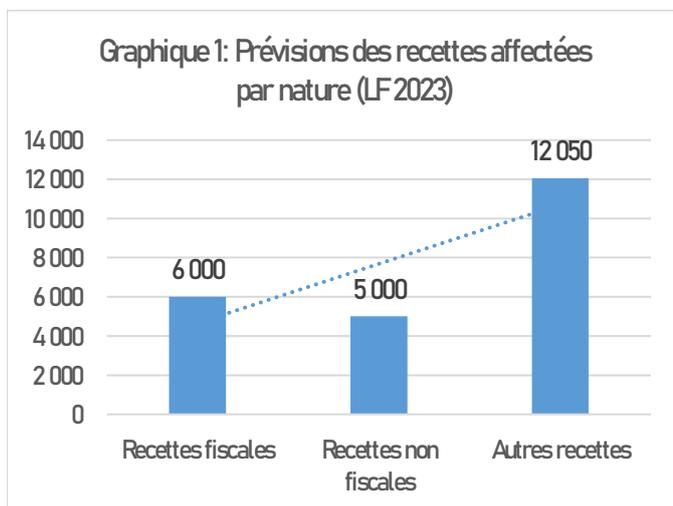
l'Extérieur » et « Partenariat Mondial pour l'Education ». Les ressources au titre des autres comptes spéciaux sont comprises dans les recettes brutes mobilisées par les régies en charge de l'affectation.

Les prévisions de recouvrement de recettes affectées pour l'année 2023 s'élèvent à 23 050 millions de FCFA avec une hausse de 6 200 millions de FCFA par rapport à son niveau en 2022

En ce qui concerne les prévisions de recouvrement de recettes affectées pour l'année 2024, le niveau projeté est optimiste et s'afficherait en hausse de 0,7% par rapport aux prévisions annuelles de 2023. Cette hausse s'explique essentiellement par la création d'un nouveau compte intitulé **“Fonds de développement du sport”** pour un montant de 3 000 millions de FCFA. N'eût été la sortie du compte partenariat mondial de l'éducation qui prend fin en 2023, lesdites recettes connaîtront une augmentation remarquable en 2024.

Tout comme en 2023, les prévisions des recettes affectées au titre des recettes fiscales et non fiscales sont restées inchangées et s'affichent respectivement à 6 000 millions et 5 000 de francs CFA en 2024. Les autres recettes affectées connaissent en 2024, une légère augmentation estimée à 150 millions de FCFA par rapport à 2023.

Les graphiques suivants illustrent ces niveaux de prévisions :



Enfin, une répartition des recettes affectées de 2023 et 2024 selon les différents comptes montre une prévision de recettes affectées plus importante pour le compte « Opérations Militaires à l'Extérieur ». Le graphique suivant illustre la répartition des recettes affectées en fonction des différents comptes.

Graphique 3: Prévisions des recettes affectées par compte

